



SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

7 TECHNOPOLES BRETAGNE

Siège social : 2 rue François Briant de Laubrière
29000 QUIMPER



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2019

7 TECHNOPOLES BRETAGNE

Association loi 1901

Siège social : 2 rue François Briant de Laubrière
29200 QUIMPER

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS AU 31/12/2019

Aux Membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association 7 TECHNOPOLE BRETAGNE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Président de l'association sur la base des éléments disponibles à fin avril 2020 et dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association 7 TECHNOPOLES BRETAGNE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La séparation des exercices de l'association a été analysée et contrôlée. Les modalités de report des financements obtenus en fonds dédiés respectent les dispositions comptables en vigueur, ainsi que les accords et conventions conclus avec les financeurs.

La comptabilisation des avances remboursables facturées en produits d'exploitation respecte la réglementation et les conventions signées avec les financeurs en termes de présentation comptable. Les engagements sont correctement repris et la méthodologie de calcul des risques de non-recouvrement présente un caractère pertinent et appuyé d'études statistiques nationales. Il n'y a pas eu de changement de méthode en 2019.

Nous avons procédé à la vérification des règles, méthodes et estimations comptables retenues pour l'arrêté des comptes et détaillées dans l'annexe. Nous nous sommes également assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-dessus. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités des administrateurs relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à RENNES, le 13 mai 2020

Le Commissaire aux comptes
SAS CAFEX, représentée par

Julien BASLÉ Signé électroniquement le 13/05/2020 par
Julien Baslé

Julien BASLÉ – Cabinet CAFEX
Expert-Comptable
Commissaire aux comptes

Compte de Résultat

		Etat exprimé en euros	31/12/2019	31/12/2018
		12 mois	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués			
	Prestations de services	196 041	193 511	
	Productions stockée			
	Production immobilisée			
	Subventions d'exploitation	704 667	672 326	
	Dons			
	Cotisations			
	Llegs et donations			
	Autres produits de gestion courante	9 540	5 736	
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits			
	Total des produits d'exploitation	910 248	871 574	
	Achats			
	Variation de stock			
	Autres achats et charges externes	566 424	614 385	
	Impôts, taxes et versements assimilés	50	50	
	Rémunération du personnel			
	Charges sociales			
	Subventions accordées par l'association			
	Dotation aux amortissements et dépréciations			
Produits financiers	Dotation aux provisions	56 100	54 300	
	Autres charges			
	Total des charges d'exploitation	622 574	668 735	
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER	287 674	202 839	
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			
	Intérêts et produits financiers	1 257	1 159	
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations			
	Intérêts et charges financières			
	2 - RESULTAT FINANCIER	1 257	1 159	
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	288 931	203 997	
Charges financières	Produits exceptionnels			
	Charges exceptionnelles			
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL			
	Impôts sur les sociétés	302	278	
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	515 150	453 480	
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	667 768	515 150	
	TOTAL DES PRODUITS	1 426 654		
	TOTAL DES CHARGES	1 290 644		
	EXCEDENT ou DEFICIT	136 011		
				142 049
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS			
	Bénévolat	3 596		
	Prestations en nature	3 596		
	Dons en nature			
	CAFEX S.A.S.			
	EXPERTISE COMPTABLE COMMISSARIATAUX COMPTES			
	12 B, rue du Petit Tertre - CS 30835			
	35708 RENNES CEDEX 07			
	CHARGES	3 596		
	Secours en nature			
	Mise à disposition gratuite de biens et services			
	Personnel bénévole	3 596		
				4 352

CAFEX S.A.S.

EXPERTISE COMPTABLE - COMMISSARIAT AUX COMPTES
12 B, rue du Petit Tatelin - CS 30835
35708 RENNES CEDEX 07

Bilan Actif

		31/12/2019		31/12/2018
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net
ACTIF IMMOBILISE				
	IMMobilisations incorporelles			
	Frais d'établissement			
	Frais de recherche et de développement			
	Concessions brevets droits similaires			
	Fonds commercial (1)			
	Autres immobilisations incorporelles			
	Avances et acomptes			
	IMMobilisations corporelles			
	Terrains			
	Constructions			
	Installations techniques,mat. et outillage indus.			
	Autres immobilisations corporelles			
	Immobilisations grevées de droits			
	Immobilisations en cours			
	Avances et acomptes			
	IMMobilisations financières (2)			
	Participations évaluées selon mise en équival.			
	Autres participations			
	Créances rattachées à des participations			
	Autres titres immobilisés	15		15
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	TOTAL (I)	15		15
				15
ACTIF CIRCULANT				
	STOCKS ET EN-COURS			
	Matières premières, approvisionnements			
	En-cours de production de biens			
	En-cours de production de services			
	Produits intermédiaires et finis			
	Marchandises			
	Avances et Acomptes versés sur commandes			
	CREANCES (3)			
	Créances usagers et comptes rattachés	313 666		313 666
	Autres créances	89 769		89 769
	VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT			
	DISPONIBILITES	862 678		862 678
COMPTEs DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	120		120
	TOTAL (II)	1 266 233		1 266 233
				887 427
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)			
	Primes de remboursement des obligations (IV)			
	Ecart de conversion actif (V)			
	TOTAL ACTIF (I à VI)	1 266 248		1 266 248
				887 442
	(1) dont droit au bail			
	(2) dont à moins d'un an			
	(3) dont à plus d'un an			77 451
	ENGAGEMENTS RECUS			
	Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents			- autorisés par l'organisme de tutelle
	Dons en nature restant à vendre			

CAFEX S.A.S.
 EXPERTISE COMPTABLE COMMISSARIAT AUX COMPTES
 12 B, rue du Pâtis Tatelin - CS 30835
 35708 RENNES CEDEX 07

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2019

31/12/2018

	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise	28 665	18 407
	<i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>		
	Ecarts de réévaluation	131 791	
	Réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	136 011	142 049
	Total des fonds propres	296 467	160 456
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	- Apports		
	- Legs et donations		
	- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Droits des propriétaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds associatifs		
	Total des fonds associatifs	296 467	160 456
Provisions	Provisions pour risques	110 400	54 300
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	110 400	54 300
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement	667 768	515 150
	Sur dons manuels affectés		
	Sur legs et donations affectés		
	Total des fonds dédiés	667 768	515 150
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		34 048
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	191 311	114 871
	Dettes fiscales et sociales	302	278
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		8 339
	Total des dettes	191 613	157 536
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	1 266 248	887 442
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	136 010,58	142 049,49
(1)	Dont à moins d'un an	191 613	157 536
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		34 048
	ENGAGEMENTS DONNES		

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

NOTE N°1 : REGLES ET METHODES COMPTABLES

I - PRINCIPES GENERAUX

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence. Ils sont établis conformément au nouveau règlement 99.01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

Ces règles sont restées inchangées par rapport à l'exercice précédent.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 266 248 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 426 654 euros** et un total **charges** de **1 290 644 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **136 011 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2019** et finit le **31/12/2019**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

II - FONDS DEDIES

Le montant des fonds dédiés s'élèvent à 667 767 € au 31/12/2019. Le détail des mouvements est joint en annexe.

CAFEX S.A.S.
EXPERTISE COMPTABLE - COMMISSARIAT AUX COMPTES
12 B, rue du Pâtis Tatelin - CS 30835
35708 RENNES CEDEX 07

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

III - IMMOBILISATIONS

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

III.1 - Immobilisations corporelles

Les amortissements sont calculés suivant la durée normale d'utilisation de ces biens et selon les usages de la profession. Le mode d'amortissement retenu est le linéaire.

III.2 - Immobilisations financières

Les titres de participation et les autres titres immobilisés figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou leur valeur d'apport.

Lorsque la valeur d'usage de ceux-ci est inférieure à la valeur ci-dessus, une provision pour dépréciation est constituée à hauteur de la différence. La valeur d'usage retenue est conforme aux méthodes d'évaluation habituellement pratiquées.

IV – VALORISATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Sur l'exercice 2019, le temps des bénévoles est estimé à 358.50 heures (440.50 heures en 2018).

Evaluées à 10.03 € de l'heure, les contributions s'élèvent à 3595.76 € (4352.14 € en 2018).

V – INFORMATIONS REQUISES PAR L'ART. 123-198 9° du Code de Commerce

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 2 988 € (contrôle légal des comptes).

VI – ENGAGEMENT RECUS HORS BILAN

Le montant des remboursements attendus sous condition des entreprises incubées sur les programmes EMERGYS s'élève à 336 K€.

CAFEX S.A.S.
EXPERTISE COMPTABLE COMMISSARIAT AUX COMPTES
12 B, rue du Pâtis Tatelin - CS 30835
35708 RENNES CEDEX 07

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

VII – Avances remboursables

Depuis l'exercice 2018, les avances remboursables ont été facturées aux entreprises qui ont été créées et qui sont sorties du dispositif. Ces avances représentent un montant global de 192 K€ sur l'année 2019. Une provision pour risque a été constituée sur ces créances face au risque d'impayé des structures ayant moins de 3 ans d'existence. La provision a été calculée selon la méthode suivante :

- 10 % sur le capital en année 1 ;
- 20 % sur le capital en année 2 ;
- 30 % sur le capital en année 3.

Au 31/12/2019, la provision totale est de 110.4 K €.

La provision pour risque au titre des avances remboursables est de 53 K € sur l'année 2018 et 56 K € sur l'année 2019.

CAFEX S.A.S.
EXPERTISE COMPTABLE - COMMISSARIAT AUX COMPTES
12 B, rue du Petit Tertre - CS 30835
35708 RENNES CEDEX 07

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	18 407		142 049	160 456
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	142 049		136 011	136 011
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
TOTAL	160 456	278 060	142 049	296 467

CAFEX S.A.S.
 EXPERTISE COMPTABLE COMMISSARIAT AUX COMPTES
 12 B, rue du Petit Tertre - CS 30835
 35706 RENNES CEDEX 07

Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉES

Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A - B + C
Fonds dédiés				
Cf.état Fonds dédiés	515 150	515 150	667 767	667 767
TOTAL	515 150	515 150	667 767	667 767

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC

Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A - B + C
Dons manuels				
Total				
Legs et donations				
Total				
TOTAL				

CAFEX S.A.S.
 EXPERTISE COMPTABLE - COMMISSARIAT AUX COMPTES
 12 B, rue du Petit Tertre - CS 30635
 35708 RENNES CEDEX 07

Fonds dédiés

Subventions de fonctionnement affectées - Fonds dédiés	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
MENESR 2015	57 700	57 700	57 700	57 700
MENESR 2016	14 647	14 647	5 430	5 430
MENESR 2017	141 330	141 330	56 384	56 384
MENESR 2018	198 006	198 006	115 453	115 453
MENESR 2019			242 272	242 272
Région de bretagne	103 467	103 467	190 528	190 528
Totalisation	515 150	515 150	667 767	667 767

CAFEX S.A.S.
 EXPERTISE COMPTABLE COMMISSARIAT AUX COMPTES
 12 B, rue du Pâtis Tatelin - CS 30835
 35708 RENNES CEDEX 07

Immobilisations

	Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2019	
			Augmentations		Diminutions			
			Réévaluations	Acquisitions	Virement p.à p.	Cessions		
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement Autres							
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
CORPORELLES	Terrains Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement Instal technique, matériel outillage industriels Instal., agencement, aménagement divers Matériel de transport Matériel de bureau, informatique et mobilier Emballages récupérables et divers Immobilisations grévées de droits Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes							
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence Autres participations Autres titres immobilisés Prêts et autres immobilisations financières		15				15	
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES		15				15	
	TOTAL		15				15	

CAFEX S.A.S.
EXPERTISE COMPTABLE COMMISSARIAT AUX COMPTES
12 B, rue du Pâtis Tatelin - CS 30835
35708 RENNES CEDEX 07

ANNEXE - Elément 4

Provisions

	Etat exprimé en euros	Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2019
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Provisions pour amortissements dérogatoires Provisions fiscales pour prêts d'installation Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges Pour garanties données aux clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations similaires Pour impôts Pour renouvellement des immobilisations Provisions pour gros entretien et grandes révisions Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer Autres		54 300	56 100	110 400
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		54 300	56 100		110 400
PROVISIONS POUR DEPRECATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres				
PROVISIONS POUR DEPRECATION					
TOTAL GENERAL		54 300	56 100		110 400
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			56 100		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

	Etat exprimé en euros	31/12/2019	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES				
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients		313 666	313 666	
Créances représentatives des titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes versements assimilés				
Divers				
Groupe et associés				
Débiteurs divers		89 769	89 769	
Charges constatées d'avance		120	120	
TOTAL DES CREANCES	403 555		403 555	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

	31/12/2019	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTE S				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	191 311	191 311		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices	302	302		
Taxes sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	191 613	191 613		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

CAFEX S.A.S.
EXPERTISE COMPTABLE COMMISSARIATAUX COMPTES
12 B, rue du Pâtis Tatelin - CS 30835
35708 RENNES CEDEX 07

Amortissements

	Etat exprimé en euros	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2019
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES					
Frais d'établissement et de développement					
Autres					
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
CORPORELLES					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
sur sol d'autrui					
instal. agencement aménagement					
Instal technique, matériel outillage industriels					
Autres instal., agencement, aménagement divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau, mobilier					
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations grevées de droits					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
	TOTAL				

CAFEX S.A.S.
 EXPERTISE COMPTABLE - COMMISSARIAT AUX COMPTES
 12 B, rue du Petit Tertre - CS 30835
 35708 RENNES CEDEX 07

ANNEXE - Elément 6.12

Charges et Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	31/12/2019	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION		120	667 768
Charges et Produits FINANCIERS			
Charges et Produits EXCEPTIONNELS			
TOTAL		120	667 768

CAFEX S.A.S.
 EXPERTISE COMPTABLE COMMISSARIAT AUX COMPTES
 12 B, rue du Petit Tatelin - CS 30835
 35708 RENNES CEDEX 07

ANNEXE - Elément 13

Effectif moyen

EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	31/12/2019	Interne	Externe
Gérant			
Cadres			
Employés			
Apprenti			
TOTAL			

CAFEX S.A.S.
EXPERTISE COMPTABLE - COMMISSARIAT AUX COMPTES
12 B, rue du Petit Tertre - CS 30835
35798 RENNES CEDEX 07